

La nouvelle carte électorale à la poubelle

Québec -- La nouvelle carte électorale, présentée il y a à peine trois semaines par le directeur général des élections (DGE), Marcel Blanchet, est bonne pour la poubelle. Les députés du Parti libéral du Québec n'en veulent pas, et ceux du Parti québécois non plus. Quant aux élus de l'Action démocratique du Québec, ils ne se sont pas encore fait une tête.

Au cours d'un point de presse hier, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, a annoncé qu'il entreprend auprès des deux partis d'opposition «une démarche» qui pourrait aboutir «à la révision des critères ou des paramètres qui sont en ce moment établis dans la Loi électorale».

M. Pelletier a indiqué que la nouvelle carte électorale, confectionnée, conformément à la loi, par la Commission de la représentation électorale (CRE), elle-même présidée par le DGE, avait suscité «de très, très vives réactions un peu partout au Québec», et en particulier dans les régions qui se dépeuplent. «On est très préoccupés par cette situation où certaines régions risquent effectivement de perdre du poids politique à l'Assemblée nationale», a laissé savoir le ministre.

La nouvelle carte électorale ne fait donc pas l'affaire. Or, à compter du 21 avril et jusqu'à la mi-juin, le CRE doit parcourir le Québec afin de mener des consultations sur ce projet qu'on sait maintenant mort-né. Ces consultations doivent aboutir à une carte électorale qui entrerait en vigueur au printemps.

Cette réforme de la carte électorale, que M. Blanchet avait décrite comme la plus ambitieuse des 30 dernières années, abolit trois circonscriptions (en Gaspésie, dans le Bas-du-Fleuve et en Beauce) et en ajoute trois autres (dans Lanaudière, à Laval et en Montérégie). En outre, elle modifie les frontières de 86 des 125 comtés.

En vertu de la loi, la CRE doit redessiner la carte pour faire en sorte que les circonscriptions ne comptent pas plus ou pas moins de 25 % de la moyenne d'électeurs par comté, soit 45 207 électeurs. En ce moment, 20 comtés ne respectent pas ce critère.

La Loi électorale stipule que le CRE doit s'en tenir au nombre actuel de 125 circonscriptions. Si on doit créer de nouveaux comtés en raison de la croissance démographique, on doit en éliminer d'autres.

Benoît Pelletier n'a rien écarté: hausse du nombre de députés, critères quant à la superficie maximale des circonscriptions, comtés protégés, maintien de la carte actuelle. Il a rappelé qu'il y a aujourd'hui un million d'électeurs de plus qu'en 1989, alors qu'on avait porté à 125 le nombre d'élus à l'Assemblée nationale, un argument qui milite en faveur de l'augmentation du nombre d'élus. En revanche, l'Ontario, plus peuplé que le Québec avec ses 12 millions d'habitants, adopte la même carte électorale que le fédéral; il se contente de 107 députés.

Le ministre Pelletier a rappelé que la nouvelle carte doit concilier le principe de la représentation selon la population et celui du poids politique des régions moins peuplées.

La carte électorale du Québec est une des moins respectueuses du poids de la population, le fondement de la démocratie représentative. Selon les calculs du DGE, pour que la Gaspésie conserve ses quatre comtés tout en se conformant à la règle des 25 %, il faudrait que l'Assemblée nationale accueille 150 députés.

Le leader parlementaire du PQ, François Gendron, s'est réjoui que M. Pelletier se soit enfin «réveillé» parce que «ç'a brassé en étoile» au sein du caucus libéral et dans plusieurs régions. Le PQ est disposé à discuter de toutes les avenues avec les autres partis. «Je suis ouvert sur tout», a dit M. Gendron.

Le leader a évoqué l'idée qu'on puisse accepter que 10 ou 12 comtés ne respectent pas le critère du nombre d'électeurs. «Il n'y aurait pas de péché mortel», a-t-il dit. «Je m'en vais dans un Québec qui respecte les régionaux, qui n'affaiblit pas leur pouvoir de représentation», a-t-il fait valoir. On ne doit pas s'en tenir à «une considération purement mathématique» dans la délimitation des comtés, a-t-il plaidé. La superficie et la composition des circonscriptions ont un effet sur «la qualité de la représentation» du député, estime M. Gendron.

Rappelons qu'en 2001, la CRE avait recommandé dans un premier temps l'abolition de la circonscription de Gaspé. Mais elle s'était ravisée, jugeant que «la géographie particulière de la péninsule gaspésienne, la faible densité de la population, la répartition linéaire de celle-ci le long de la côte [...], de même que les distances à parcourir sont autant de facteurs qui compromettent la représentation effective de la population gaspésienne». La CRE a tenu compte de la difficulté pour ces députés «d'assumer adéquatement leur double rôle de législateur et d'ombudsman».

Les refontes des cartes électorales ont toujours soulevé des remous et l'opposition de nombreux députés. En 1992 et 1998, les élus de l'Assemblée nationale avaient adopté des lois pour rejeter les cartes électorales proposées par la CRE; la carte électorale était alors demeurée inchangée. ([Le Devoir](#))

Refonte de la carte électorale, l'abolition d'un comté tomberait

Le 12 mars, le Directeur Général des Élections du Québec proposait dans sa réforme l'abolition d'un comté en Gaspésie.

La région en compterait 3, aux profits de la région métropolitaine qui en compterait 3 de plus. Le scénario sur la table actuellement prévoit fusionner la MRC Haute-Gaspésie avec le comté de Gaspé et la MRC de Matane avec le comté de la Matapédia et de la Mitis. La MRC du Rocher-Percé serait incluse dans la circonscription de Bonaventure dans la Baie-des-Chaleurs.

Les Libéraux affirment qu'ils prennent très au sérieux les vives réactions survenues à la suite de l'annonce du projet de refonte de la carte électorale. Le ministre Benoît Pelletier veut ainsi rencontrer l'ADQ et le Parti Québécois sur la question.

Le ministre songe également à la possibilité de modifier la loi électorale.

Selon la Loi, 45 mille électeurs sont nécessaires pour maintenir une circonscription. Aucun comté de la région ne respecte cette norme. La Gaspésie a été épargnée jusqu'à maintenant.

Les députés de l'Est-du-Québec ont réagi à cette annonce du ministre Pelletier. Dans notre région, le projet de refonte de la carte électorale aurait des impacts majeurs sur le territoire et la démographie de plusieurs comtés. (CHAU-TVA)

Appui du PQ

Le Parti Québécois estime que le gouvernement Charest n'a eu d'autres choix que de prendre ses distances du scénario de révision de la carte électorale.

Le leader du PQ à l'Assemblée nationale, François Gendron, a accueilli positivement l'annonce du ministre, Benoît Pelletier, qui souhaite consulter l'opposition afin de trouver une solution dite "plus équilibrée".

François Gendron affirme que le caucus libéral n'a sûrement pas donné d'autres choix au ministre Pelletier.

Dans la région, tous les intervenants ont effectivement fustigé la proposition de la Commission de la représentation électorale.

Rappelons qu'en plus de faire disparaître la circonscription de Gaspé, la suggestion de restructuration de la carte électorale ferait également passer l'ouest de la MRC d'Avignon dans la nouvelle circonscription Matapédia-Mitis, au Bas-Saint-Laurent. (CIEU-FM)

Refonte de la carte électorale - L'action des opposants s'organise

Les MRC de Kamouraska et de Témiscouata lancent une offensive pour lutter contre la disparition de leur circonscription.

Si la refonte de la carte électorale proposée par le directeur général des élections (DGE) du Québec, Marcel Blanchet, est acceptée, la circonscription de Témiscouata-Kamouraska disparaîtra.

Les deux MRC refusent d'envisager ce qu'elles considèrent comme un morcellement de leur territoire. Au cours des prochaines semaines, les deux préfets, Jean-Guy Charest du Kamouraska et Serge Fortin du Témiscouata, rencontreront la population pour l'informer et la sensibiliser.

Les deux élus ont aussi l'intention de mobiliser les conseils municipaux pour empêcher la mise en application de la proposition de la Commission de représentation électorale. Les préfets souhaitent aussi que la loi électorale soit modifiée pour éviter d'avoir à reprendre le débat. « On tient compte seulement de la représentativité citoyenne, alors qu'on devrait tenir compte de l'étendue des territoires ruraux », fait valoir Jean-Guy Charest.

Une date et un lieu contestés

Le préfet du Témiscouata, Serge Fortin, demande de plus que les audiences de consultation, prévues pour le 5 juin, soient déplacées à une autre date. Il souligne que tous les préfets seront en rencontre provinciale, ce jour-là.

Il fulmine aussi contre le fait que la rencontre doit se dérouler à Rivière-du-Loup. « Ce sont les gens de notre circonscription qui doivent intervenir par rapport à ça et non les gens d'ailleurs. Déjà qu'on élimine Kamouraska, qui perd son nom; Témiscouata, qui s'en va dans un autre comté, et on fait des réunions en dehors de ces endroits-là. Assez spécial, merci!!! », lance Serge Fortin.

La lutte des deux MRC devrait s'étendre à tout le Bas-Saint-Laurent au cours des prochains jours. La Conférence régionale des élus, qui tient à conserver l'intégralité de la représentation électorale de la région, compte aussi entrer dans le débat. (Radio-Canada)

Bois BSL à chandler, Guy Lelièvre critique la bureaucratie gouvernementale

Au sujet du projet d'une usine de sciage de Bois BSL à Pabos, le député Guy Lelièvre exhorte le gouvernement québécois à mettre fin au cafouillage dans le dossier.

Il demande à Nathalie Normandeau et à la ministre des Finances de trouver rapidement une façon d'accommoder le promoteur Gino Ouellet. Le mode d'application actuel des crédits d'impôts bloque le projet. Le pdg de Bois BSL ne veut pas perdre ce qu'il retire de l'État pour ses usines bas-laurentiennes.

Monsieur Lelièvre affirme que le gouvernement libéral doit cesser de se comporter en bureaucrate. Nathalie Normandeau attend une solution du ministère des Finances d'ici la fin du mois. (CHAU-TVA)

Forêt boréale - Un puits de carbone important menacé

Les coupes intensives en forêt boréale vont accroître radicalement les émissions de gaz à effet de serre (GES), accentuant un réchauffement du climat lui-même de plus en plus néfaste pour un des «puits de carbone» les plus importants de la planète par un effet de rétroaction qui s'amplifie sans cesse. (Le Devoir)

Déshabiller Paul...

Les pêcheurs de morues trouvent inacceptable la décision de Pêches et Océans Canada de leur retirer 30 % de leur allocation temporaire de crevettes.

La vingtaine de pêcheurs de poissons de fond disent ne pas comprendre ce geste qui pourrait compromettre sévèrement la santé économique de leur entreprise.

Les pêcheurs de morues avaient demandé le statu quo au ministère, le temps d'analyser la possibilité de diminuer de moitié le nombre de permis de pêche.

L'un des pêcheurs, Réginald Cotton, s'attend à une saison fort difficile pour lui et ses semblables.

Réginald Cotton explique que les quotas de crevettes seront redistribués aux pêcheurs traditionnels, soit environ 40 mille livres par pêcheur pour une valeur d'environ 20 mille dollars.

Selon Pêches et Océans, cet argent devrait aider les crevettiers à défrayer le coût de leur permis. Une affirmation que rejette Réginald Cotton.

Les pêcheurs de poissons de fond feront maintenant pression sur le ministre Loyola Hearn pour qu'il revienne sur sa décision et demande du même coup au ministre québécois des Pêches, Laurent Lessard, d'intervenir dans le dossier. (CIEU-FM)

Attention à la surpêche

Le comité consultatif du maquereau bleu tenait sa réunion annuelle jeudi et vendredi dernier. Le quotas 2008 de l'espèce a été fixé à 75 000 tonnes pour la zone du golfe. L'Association des pêcheurs propriétaires des Îles considère que le quotas de maquereau pour la zone 4RST, fixé par le Ministère des Pêches et des Océans, est trop élevé.

Depuis trois ans, le quotas atteint plus ou moins 75 000 tonnes alors qu'environ les deux-tiers sont capturés. Le quotas pourrait être diminué à près de 50 000 tonnes, selon Mario Déraspe, président de l'APPIM. En 2007, Terre-Neuve débarquait 44 000 tonnes de maquereau sur les 50 300 tonnes de débarquements totaux de la zone du golfe. Mario Déraspe estime que les pêcheurs Terre-neuviens ont une énorme capacité de pêche et que c'est là-bas que le maquereau est le plus menacé.

L'an dernier, le scientifique de l'Institut Maurice-Lamontagne, François Grégoire, alertait le ministère de la piètre situation du stock de maquereau dans le golfe. Selon Mario Déraspe, le maquereau n'est pas la première espèce en danger et les recommandations devraient inciter le MPO à baisser le quotas, par précaution. (CFIM)

Recherche de financement pour un parc éolien communautaire à Ste-Irène

Hydro-Québec dévoilera bientôt les projets retenus dans le 2ième appel d'offres de 2 mille mégawatts.

Les administrateurs du futur parc sont dans le dernier droit pour relancer les investisseurs privés. Ils ont besoin d'un million pour compléter la mise de fonds de 5 millions et demi.

Ils ont décidé de se lancer dans la course le 18 septembre dernier parce qu'ils souhaitent exploiter le futur parc en décembre 2010. Ils n'ont pas attendu de s'inscrire dans le bloc communautaire qui serait seulement traité en 2015. En attendant, ils vendent le projet en échange d'avantages sur le plan fiscal.

Trois-cents parts ont été recueillies sous forme de promesses d'investissement dans le secteur privé à ce stade-ci, pour un total d'un million 700 mille, sur un objectif de 5 millions 400 mille dollars.

Les fonds se répartissent ainsi sur les 18 millions de dollars requis : La MRC de la Matapédia, 40 pour cent, les capitaux de risque représentent 9 pour cent et les investisseurs matapédiens ont injecté 51 pour cent.

« Ce qu'on priorise, ce sont des investisseurs du milieu, d'une part. Le 81 pour cent, si on peut le rendre à 100 pour cent, tant mieux. Plus il y aura d'investissements des gens du milieu,

moins il y aura de capitaux de risque, » fait remarquer le président de la campagne de levée de fonds et investisseur, Laval Morin.

Le projet de parc éolien de 9 mégawatts contiendra 6 éoliennes de 1,5 mégawatt chacune. Elles seront implantées près de la station de ski Val d'Irène. Le taux de rendement du parc a été estimé à 10 ou 11 pour cent. Un projet de capitalisation considéré communautaire parce que les retombées demeureront dans la Matapédia.

« La MRC a décidé d'embarquer à 40 pour cent. Pour elle ce sont des revenus de 300 mille dollars par année, nets. Vous pouvez vous imaginer ce qu'on peut faire en terme de création d'un fonds de développement avec cette somme, » rêve Marc Bélanger, le président de la SIDEM.

Ils sont confiants que leur projet de parc éolien communautaire soit accepté, d'autant plus qu'ils proposent d'alimenter mille 500 ménages du secteur de la Matapédia. Le parc serait alors branché sur le réseau de distribution et non sur le réseau de transport d'Hydro-Québec. Il faut savoir que le réseau de transport est presque saturé. Il reste une possibilité de transporter 500 mégawatts.

Les Matapédiens ont donc tenté leur chance dans la cours des grands. Reste plus qu'à voir s'ils feront le poids sur toute la ligne vis-à-vis les grandes multinationales. Parce que si leur projet de parc éolien communautaire est retenu par Hydro-Québec, en mai prochain, viendra l'étape qu'ils appréhendent le plus c'est-à-dire être concurrentiel en terme de prix. (CHAU-TVA)